

Motion adoptée par le congrès du SNES-FSU Créteil le 11 mars 2014 :

Pour le respect des droits du peuple palestinien.

Le SNES rappelle son attachement à une paix juste et durable entre les peuples palestinien et israélien, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

Il confirme son engagement dans les campagnes nationales et internationales pour :

Campagne BDS : campagne pour imposer des sanctions contre Israël en tant que puissance occupante tant qu'il refuse d'appliquer le droit international, les résolutions des Nations-Unies et l'avis de la Cour Internationale de Justice concernant le mur d'annexion en Cisjordanie, la colonisation constante de la Cisjordanie dont Jérusalem-est, et le siège de Gaza.

La France doit agir pour que l'UE suspende l'accord d'association UE/Israël.

Au niveau des instances internationales (ONU, UE), un certain nombre d'avancées ont été actées (admission de l'État de Palestine dans ses frontières définie en 1967 ayant comme capitale Jérusalem-Est, lui donnant le statut « d'État non membre » ; suppression de tous les avantages financiers de l'UE pour les activités israéliennes dans les colonies...)

Dans ce nouveau contexte, la France peut et doit immédiatement :

- reconnaître, après son vote positif à l'ONU, l'État de Palestine, avec échange d'ambassadeurs ;
- appliquer les lignes directrices de l'UE sur la suppression des avantages financiers.

Mais sur le terrain, la situation ne cesse de se dégrader :

- la bande de Gaza, toujours assiégée, est soumise à des attaques récurrentes pendant que l'ouverture sur l'Égypte est refermée ;
- l'État d'Israël répond aux dernières décisions des instances nationales et répond par de véritables provocations comme l'accélération sans précédent de nouvelles constructions dans les colonies et la colonisation de Jérusalem-Est qui se poursuit à un rythme accéléré. En 2013, la Knesset a doublé le nombre d'autorisations des colonies par rapport à 2012. L'expulsion des Bédouins du Néguev se poursuit.

Dans ces conditions, on ne peut croire à la volonté politique de l'État d'Israël de négocier en faveur de deux États.

Dans ce contexte, il faut exiger :

- la levée du blocus de Gaza ;
- l'arrêt de la colonisation ;
- l'arrêt des poursuites judiciaires qui frappent les militant-e-s de la campagne boycott, désinvestissement, sanction et l'abrogation de la circulaire Alliot-Marie qui assimile le boycott des produits israéliens à des « actions de haine raciste relevant de la justice ».

Vote :

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 1

NPPV : 1